
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 17 JUILLET 2015

Nombres de membres en exercice : 8

Nombres de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 6/07/2015

L'an deux mille quinze, le 17 juillet à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, ISNARD Michel, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Michel ISNARD

Monsieur le Maire ouvre la Séance

M Michel ISNARD est désigné secrétaire de séance

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 29 mai 2015.

Le Conseil, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Décision Modificative n°1 au budget communal :

- Le Conseil Municipal approuve une décision modificative au budget communal

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
2312 : aménagement de terrains- non affecté	5 000.00 €	
2315-120 : Eglise	1 000.00 €	
2112-107 : Terrains		6 000.00 €
<i>Total Investissement</i>	<i>6 000.00 €</i>	<i>6 000.00 €</i>

Extension du réseau d'eau potable :

- Une rencontre a eu lieu entre les élus et les habitants de Vis-Buisson. Les élus ont présenté les délibérations prises lors du dernier Conseil Municipal et le principe de la participation des futurs abonnés au coût des extensions.
- Les travaux d'extension à Diot auront lieu à l'automne. La mairie effectuera le plus de travaux elle-même afin d'en limiter le coût et d'évaluer sa capacité à effectuer les mêmes types d'ouvrage à plus grande échelle.

Bâtiments :

- Des devis ont été reçus pour la reprise de la toiture du bâtiment de la mairie. Les artisans n'ont pas tous chiffré les mêmes prestations, des corrections seront demandées.
- Un devis pour la rédaction de l'agenda d'accessibilité a été fait par la SOCOTEC pour 4 790.00 € HT. Compte tenu des délais très courts et de l'impossibilité pour le bureau d'étude d'effectuer son travail pour la rentrée, une dérogation sera demandée à la sous-préfecture.
- Aménagement du Bourg : l'architecte conseil du Conseil Départemental est venu à Saint Germain pour proposer des pistes de réflexion sur l'aménagement possible du Bourg et l'optimisation de l'utilisation des différents bâtiments. Monsieur ISNARD présente les esquisses réalisées. Le Conseil Municipal décide de lancer une consultation pour qu'un bureau d'étude réalise un projet d'aménagement du bourg et d'optimisation des bâtiments communaux et chiffre les différents projets.

Actes administratifs :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est porté acquéreur des parcelles A 519 (lieu-dit le Bourg) de Monsieur Christophe LEROY et C 1938 et 1940 (lieu-dit Vernay) de Monsieur Roger VERMOREL pour permettre des élargissements de voirie. Ces cessions sont consenties à titre gratuit par les propriétaires. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer ces actes en la forme administrative et que la mairie prenne en charge les frais relatifs à la rédaction et à la publication. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rédiger ces actes de cessions gratuites en la forme administrative, autorise Madame Catherine ODIN, 1^{ère} Adjointe, à les signer au nom de la commune et dit que les frais de rédaction et de publication seront à la charge de la commune.

Convention de mutualisation :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la démarche de mutualisation engagée par Charlieu Belmont Communauté, les communes du canton mutualisent leurs personnels et leurs matériels pour des opérations ponctuelles. Afin de permettre le bon fonctionnement de cette pratique, il y a lieu de conventionner avec les communes partenaires.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer convention avec les communes partenaires et dit que la convention prévoira une contrepartie financière au prêt du personnel et du matériel et que cette compensation devra prendre en compte l'amortissement du matériel, les heures du personnel et les frais de déplacements.

Cimetière :

- Monsieur le Maire rappelle que le Commune doit se doter d'un règlement du cimetière. Un modèle a été obtenu auprès d'une autre commune. Les élus vont travailler sur ce règlement qui sera soumis à l'approbation à la prochaine séance.

Salle des fêtes :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les tarifs de la salle des fêtes pour 2016. Il propose de simplifier ceux-ci et de supprimer la distinction de tarifs entre les habitants de la commune et les extérieurs souvent difficile à délimiter. Les tarifs proposés sont les suivants :

Location pour la journée : **100.00 €**(8h00-20h00) ; Location de la journée consécutive : **60.00€**
Demi-tarif pour les associations de la commune pour les manifestations à but lucratif.

Chauffage : journée : **25.00 €** , deux journées consécutives : **40.00 €**

Ménage : **110.00€** Sono : **80.00 €**(gratuit pour les associations de la commune)

- Le Conseil Municipal approuve les tarifs précédemment énoncés à compter du 1^{er} janvier 2016 et dit que les contrats déjà signés pour 2016 bénéficieront du tarif le plus avantageux pour le locataire.

Voirie :

- Monsieur Vermorel présente les devis reçus pour les travaux de voirie 2015.
- Le Conseil Municipal approuve les devis suivants :
 - Entreprise Colas : Fonterette (enduit bi-couche) pour 1 985.80 € HT+ Les Clachères (reprofilage, enrobé à chaud et enduit bicouche) pour 3 429.70 € HT, La ragée (reprofilage, enrobé à chaud et enduit bicouche) pour 3 692.00 € HT ; Charbonnières (reprofilage, enrobé à chaud et enduit bicouche) pour 1 832.00 € HT et Vasvres-Troncy (reprofilage, engrave 0/20enduit bicouche) pour 18 620.50 € HT.
 - Entreprise Déverchère : mur de soutènement vers chez M. LAUDE pour 6176.80 € HT.
 - Entreprise Kyloloc : drainage des eaux pluviales à Fénier pour 4 429.10 € HT.

Divers :

- Le Conseil Municipal attend toujours la réponse du Conseil Général pour le transport scolaire.
- La seconde réunion de travail sur le PLU aura lieu le 4/9/15 à 15h00.
- Le Conseil Municipal approuve la restauration des registres d'état civil 1793 à 1800 par l'entreprise SEDI pour 2 719.53 € HT et sollicite une subvention au titre des enveloppes cantonales pour ce projet.
- Il est également rappelé que le conteneur stocké au Tourniquet n'est pas une annexe de la déchetterie. ***Les personnes prises à y laisser des déchets s'exposent à une amende de 2^{ème} catégorie.***
- Les panneaux de basket de l'agorespace seront remplacés par les panneaux proposés par Sport 2000 Chauffailles.

Prochaine séance le vendredi 4 septembre 2015 à 20h30.

Le Maire
Yves CROZET